



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 4 AVRIL 2022 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil du **lundi 4 AVRIL 2022** est tenue avec public vu les assouplissements des règles sanitaires applicables. De plus, cette séance est diffusée en direct via la chaîne YouTube de la Municipalité. Cependant le port du masque est obligatoire pour les gens s'y présentant, sauf pour les élus et les employés si la distance d'un mètre peut être respectée.

Les mesures mises en place par la Municipalité permettent une participation pleine et entière du public conformément à la Loi. La présente séance régulière du conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé par la suite selon la disponibilité des gens.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absence:

Conseillère 5 : Kimberley Barrington

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Christine McAleer, le trésorier, M. Georges Lazurka et le greffier, M. François Gagnon sont également présents, le greffier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19h30 par la mairesse Christine McAleer.

22-04-081 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que présenté ci-dessous, en laissant le varia, ouvert :

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022
- 1.3 Période de questions ouverte au public.
- 1.4 Dépôt de documents
 - 1.4.1 Liste des permis émis, fermetures de permis (Service d'urbanisme).
 - 1.4.2 Graphique d'utilisation eau potable
- 1.5 Dépôt et présentation du Projet de règlement no.138-2022 visant la protection des arbres et autres dispositions relatives aux arbres.
- 1.6 Avis de motion relatif à la révision du Règlement no.80-2022 sur le Code d'éthique et de déontologie des employé.e.s municipaux
- 1.7 Dépôt et présentation du Projet de Règlement no.80-2022 révisant le Code d'éthique et de déontologie des employé.e.s municipaux.
- 1.8 Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement no. 141-2022 fixant les tarifications pour les non-résidents requérant une intervention du Service de sécurité incendie lorsqu'un véhicule prend feu ou fait l'objet d'un accident routier.
- 1.9 Dépôt et présentation du Projet de règlement no. 140-2022 fixant les tarifications pour les non-résidents.
- 1.10 Avis de motion visant à intégrer au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) les zones C01-111, C01-114 et C02-219 (rues Lambton et Bridge) en énonçant les objectifs et critères pour chacune des zones à l'intérieur du Règlement (PIIA).

2. GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Liste et approbation des comptes à payer au 1^{er} avril 2022
- 2.2 Ali Excavation inc. - Octroi de contrat pour l'approvisionnement en asphalte chaud.
- 2.3 Fusion Signalisation. - Octroi de contrat pour la fourniture et l'installation d'adresses civiques 911.
- 2.4 TBL Telecom inc. – Octroi de contrat ; Uniformisation des services téléphoniques et rehaussement de l'internet.
- 2.5 Une Affaire de famille (UAF) – Services retenus pour 2022
- 2.6 Demande d'étude pour des travaux de cours d'eau, J.W. Martin, branche 6.

- 2.7 Demande d'étude pour des travaux de cours d'eau, J.W. Martin, branche 2A
 - 2.8 Bibliothèque municipale – Rapport trimestriel (Octobre à décembre. 2021)
 - 2.9 Bibliothèque municipale – Signalisation (soumission de Sylvie Dumas)
 - 2.10 Rapport de gestion contractuelle 2021- Dépôt.
 - 2.11 CPE – Analyse de la situation et possibilités à être envisagées.
- 3. GESTION DU PERSONNEL**
 - 4. CONSEIL MUNICIPAL**
 - 4.1 Pétition citoyenne – Attestation de conformité.
 - 4.2 Interdictions de stationnement (secteur de la Vallée-des-Outardes) – Panneaux et dos d'âne.
 - 4.3 MRCHSL (Quotes-parts) – Approbation du Conseil municipal
 - 5. GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**
 - 6. GESTION DES IMMEUBLES**
 - 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 SSI - Devis du camion 55- Mandat à M. Ghislain Robert.
 - 8. TRANSPORT ROUTIER**
 - 9. HYGIÈME DU MILIEU**
 - 10. URBANISME ET ZONAGE**
 - 11. ENVIRONNEMENT**
 - 12. COMMUNICATIONS**
 - 13. SERVICES RÉCRÉATIFS (Loisirs et Culture) ET COMMUNAUTAIRES**
 - 13.1 Loisirs Ormstown – Jour de la Terre (24 avril 2022)
 - 14. CORRESPONDANCE ET DEMANDES**
 - 14.1 Bourses d'excellence : Contribution de la Municipalité (4 institutions d'enseignement)
 - 14.2 Centre de services scolaires de la Vallée-des-Tisserands (Demande d'appui-programme de mécanique agricole.
 - 15. 2^e PÉRIODE QUESTION OUVERTE AU PUBLIC**
 - 16. VARIA**
 - 16.1 Tour de table
 - 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

22-04-082 Adoption du procès-verbal- Séance ordinaire du conseil du 7 mars 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 7 mars 2022, tel que présenté, tous les membres du conseil présents en la présente séance attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises, mais non sans avoir au préalable abroger la résolution n° 22-03-066 afin que le dispositif de cette résolution, avant l'expression DE DÉSIGNER, se lise de la façon suivante :

D'ABROGER la résolution 21-12-323 adoptée lors de la séance régulière du conseil du 6 décembre 2021 et en ajoutant une mention en marge du livre des délibérations à l'effet de l'abrogation de cette résolution et de la date.

ADOPTÉE

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Il est 19h et il y a ouverture de la période de questions ouvertes au public qui assiste à la séance, aucune question écrite n'ayant été reçue. Les questions et réponses faites pour la plupart par la mairesse McAleer sont disponibles dans l'enregistrement de la séance sur le site internet de la Municipalité ou en cliquant Ormstown YouTube dans la barre de recherche Google.

Dépôt de documents

Sans nécessiter de résolution formelle adoptée par le conseil municipal, il y a dépôt des documents suivants, sans autre formalité :

- 1.4.1 Liste des permis émis, fermetures de permis (Service d'urbanisme).
- 1.4.2 Graphique d'utilisation et de distribution de l'eau potable

22-04-083 Dépôt et présentation du premier Projet de règlement n° 138-2022 visant la protection des arbres et autres dispositions relatives aux arbres

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de la présentation et de l'adoption du Règlement # 138-2022 sur la protection et la plantation des arbres, a été donné par le conseiller Éric Bourdeau lors de la séance régulière du 7 février 2022;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge nécessaire et d'intérêt public d'établir des normes relatives à la protection des arbres;

ATTENDU QUE la protection et la promotion de la plantation des arbres est nécessaire pour la mitigation des effets climatiques et la dissipation des effets provenant des Îlots de chaleur urbain;

ATTENDU QU' il est opportun de bien définir les critères nécessaires afin d'assurer la plantation et protection des arbres en précisant les normes règlementaires;

ATTENDU QU'il y a dépôt et présentation du premier Projet de règlement n° 138-2022 en la présente séance par le conseiller **Shane Beauchamp**;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du premier Projet de règlement n° 138-2022 par le conseiller Shane Beauchamp;

QUE le premier Projet de règlement portant le numéro 138-2022 soit adopté.

ADOPTÉE

22-04-084 **Avis de motion relatif à la révision du Règlement no.80-2022 sur le Code d'éthique et de déontologie des employé.e.s municipaux**

Avis de motion est donné par le conseiller **Shane Beauchamp** à l'effet de réviser le Code d'éthique des employés municipaux tel qu'exigé par la Loi, le tout devant finalisé et adopté au plus tard le 5 mai 2022.

ADOPTÉE

22-04-085 **Dépôt et présentation du Projet de Règlement no.80-2022 révisant le Code d'éthique et de déontologie des employé.e.s municipaux.**

ATTENDU l'obligation faite par le Projet de loi 49 de réviser le Code d'éthique et de déontologie des employés-es municipaux

Il y a dépôt et présentation par le conseiller **Shane Beauchamp** du Projet de Règlement no.80-2022 révisant le Code d'éthique et de déontologie des employé.e.s municipaux, lequel non seulement révisé mais abroge tous les règlements antérieurs en semblable matière, dispense de lecture complète étant faite vu que chacun des membres du conseil attestent avoir reçu ledit projet de règlement dans le délai prescrit et en avoir fait la lecture :

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du Projet de règlement n° 80-2022.

ADOPTÉE

22-04-086 **Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement no. 140-2022 fixant les tarifications pour les non-résidents requérant une intervention du Service de sécurité incendie**

Avis de motion est donné par le conseiller **Jacques Guilbault** en vue de l'adoption d'un Règlement à l'effet de fixer une tarification pour les interventions du Service de sécurité incendie lorsque des non-résidents sont impliqués dans un accident, que le véhicule prenne feu ou pas.

ADOPTÉE

22-04-087 **Dépôt et présentation du Projet de Règlement no.140-2022 fixant les tarifications pour les non-résidents requérant une intervention du Service de sécurité incendie**

Il y a dépôt et présentation par le conseiller **Jacques Guilbault** du Projet de Règlement no.140-2022 fixant des tarifications pour les non-résidents nécessitant l'intervention du service de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité lors d'un accident routier, dispense de lecture complète étant faite vu que chacun des membres du conseil attestent avoir reçu ledit projet de règlement dans le délai prescrit et en avoir fait la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du Projet de règlement n° 140-2022.

ADOPTÉE

22-04-088 **Avis de motion visant à intégrer au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) les zones C01-111, C01-114 et C02-219 (rues Lambton et Bridge) en énonçant les objectifs et critères pour chacune des zones à l'intérieur du Règlement (PIIA)**

Avis de motion est donné par le conseiller **Thomas Vandor** que lui-même ou en son absence, un autre conseiller municipal, déposera lors d'une séance subséquente un Projet de Règlement en vue de l'intégration au PIIA des zones citées en rubrique.

ADOPTÉE

22-04-089 **Liste des comptes à payer au 31 mars 2022**

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer ci-dessous :

<i>N° fournisseur</i>	<i>Nom</i>	<i>Solde</i>
2283	9226-6444 QUÉBEC INC.	382,10 \$
2746	9399-4796 QUEBEC INC.	574,87 \$
1537	AL-JO CHAUSSURES	155,21 \$
1003	AREO-FEU	847,09 \$
2804	ATELIER GO	462,78 \$
1670	AUTONOMIC INC.	1 810,80 \$
2559	BUDGET PROPANE	1 099,48 \$
964	C. S. BRUNETTE INC.	1 617,00 \$
1057	CARRIÈRE ALI INC.	5 903,89 \$
2761	CENTRE TESS	126,42 \$
2533	CERTIFIED LABORATORIES	534,29 \$
2542	CHARTRAND, LÉO	1 503,00 \$
2818	COMPLEXE MEDICAL ORMSTOWN INC	7 598,31 \$
1199	CONSTRUCTION J. THEORET INC.	1 839,60 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	142,51 \$
966	D'AMOUR & FILS INC.	485,40 \$
2379	DERY TELECOM INC.	186,80 \$
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC.	790,53 \$
2541	DRUMCO ÉNERGIE	940,55 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	16 996,40 \$
1063	DUQUETTE, Me PIERRE	5 435,00 \$
2801	EDILEX	5 251,49 \$
1838	ENTREPRISES M.C. (LES)	197,89 \$
1384	EQUIPEMENTS COLPRON INC.	156,01 \$
1872	ÉQUIPEMENTS TM INC. (LES)	3 037,09 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX	1 795,91 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	55,00 \$
1100	FQM	4 951,80 \$
2770	GARAGE C.P. & FILS INC.	3 146,65 \$
1214	GARAGE S.D. INC.	49,11 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	5 808,39 \$
2643	GROUPE LOU-TEC INC.	504,73 \$
1007	HYDRO-QUEBEC	6 815,40 \$
2833	ICS Inc.	454,04 \$
1050	INFOTECH	2 253,51 \$
1690	JALEC INC.	343,78 \$
2839	Lavage Xtreme BL	397,81 \$
2725	LEBLANC, GRAVIÈRE SABLIERE INC.	5 929,37 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	346,46 \$
1058	LIBRAIRIES BOYER	1 768,35 \$
2578	MEUNIER (PHILIPPE) & ASS. INC.	36 102,15 \$
1044	MINES SELEINE	14 338,94 \$
1920	OXYGENE INDUSTRIEL GIRARDIN INC.	643,63 \$
2512	PETRO-CANADA	1 956,78 \$
2794	PIÈCES D'AUTO MERCIER	188,67 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	2 132,68 \$
2842	Pompes MacDonald	14 354,63 \$
1397	PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	317,79 \$
2109	PUROLATOR INC.	11,10 \$
2220	QUESNEL, J. / N. LABERGE	781,82 \$
2532	QUINC. MACHABÉE	18,94 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	1 639,23 \$
981	RATTE, MAGASIN F.	17,28 \$
1016	RECEVEUR GENERAL	6 737,43 \$

1813	RECEVEUR GÉNÉRAL	953,88 \$
1387	RECEVEUR GÉNÉRAL DU Canada	661,50 \$
1649	RETEMENTS TENNIS SUD-OUEST	10 577,70 \$
2724	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	450,70 \$
1626	SANIBERT	400,12 \$
2190	SCIERIE ORMSTOWN INC.	65,77 \$
965	SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT	1 310,74 \$
2806	SEMS	500,15 \$
1039	SERVICOFAX	922,81 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS)	3 987,82 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	307,59 \$
2840	Solutia Telecom	21,79 \$
2831	SOLUTION INFORMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE	459,82 \$
2691	SPCA REFUGE MONANI-MO	500,00 \$
1427	STELM (une division d'EMCO Corporation)	1 157,69 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	2 830,42 \$
2787	TELMATIK	100,57 \$
2316	ULINE CANADA CORPORATION	2 136,74 \$
2665	VALLÉE ET FILS ÉGOUTIERS	454,15 \$
2738	WM QUÉBEC INC.	46 628,90 \$
2153	WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE	116,07 \$
2355	ZEL	57,49 \$
	TOTAL	246 538,31 \$

DÉJÀ APPROUVÉS PAR RÉOLUTION

2793	ADN COMMUNICATION	124,38 \$
2790	DISCAIR PRODUCTIONS	2 061,51 \$
2837	LONGUS/RENÉ RIENDEAU (1986) INC.	268,78 \$
	TOTAL	2 454,67 \$

Total des dépenses à payer	248 992,98 \$
-----------------------------------	----------------------

PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS

	SALAIRES (1 MARS - 19 MARS)	69 234,15 \$
	RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (février)	11 438,19 \$
	REER FÉVRIER 2022	1 288,00 \$
202101298	EUROFINS ENVIRONEX (FACTURE 2021)	401,55 \$
202200209	SOLUTION INFORMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE	4 072,84 \$
202200227	HYDRO-QUEBEC	6 606,94 \$
202200228	BELL Canada	272,33 \$
202200231	MEUNIER (PHILIPPE) & ASS. INC. Dépôt (20%)	9 025,54 \$
202200232	MINISTRE DU REVENU - DAS PROV. DU 16 AU 28 FÉV. 2022	18 892,70 \$
202200233	RECEVEUR GENERAL - DAS FÉD. FÉV. 2022 (rég.)	14 626,72 \$
202200234	RECEVEUR GÉNÉRAL - DAS FÉD. FÉV. 2022 (occ.)	1 631,36 \$
202200309	GAUTHIER, RENÉ (essence)	279,00 \$
202200310	SOUICY, BENOIT	1 050,00 \$
202200311	HYDRO-QUEBEC	6 632,21 \$
202200312	TARGO COMMUNICATIONS INC.	208,62 \$
202200314	DESJARDINS TRANSFERT À CIBC	360 000,00 \$
202200320	HYDRO-QUEBEC	7 423,41 \$
202200321	BELL MOBILITE	151,00 \$
202200322	VISA DESJARDINS - Fév. 2022 (G.L. Et S.L.)	512,57 \$
202200323	BELL Canada - 541740667 Biblio internet	592,68 \$
202200324	MANUVIE FINANCIÈRE - Ass. Col. Avril 2022	7 825,43 \$
202200325	MINISTRE DU REVENU - DAS PROV. MARS (du 1er au 15)	19 752,40 \$
	Total	541 917,64 \$

Total des montants à autoriser	790 910,62 \$
---------------------------------------	----------------------

22-04-090 Ali Excavation inc. - Octroi de contrat pour l'approvisionnement en asphalte chaud

ATTENDU les besoins annuels du service des Travaux publics en vue de la réfection de sections de voies publiques, lesquels sont estimés entre 150 et 200 tonnes;

ATTENDU QU'en conséquence de l'allégué précédent et en conformité des règles de gestion contractuelle, un appel d'offres sur invitation à soumissionner a été adressé aux deux (2) entreprises suivantes :

- Ali Excavation inc
- Sintra inc.

ATTENDU QU'à la date limite de réception des offres de service (soumissions) le 14 mars 2022 à 10h, une (1) seule soumission a été déposée dans le délai prescrit, le tableau ci-dessous présentant les résultats conformes au procès-verbal d'ouverture des soumissions :

SOUSSIONNAIRES	Prix/tonne	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
Ali Excavation inc.					
Enrobé bitumineux EC-10	138,15\$		6,91\$	13,78\$	158,84\$
Composé de 20% de pavage recyclé	—	—	—	—	—
Total	138,15\$		6,91\$	13,78\$	158,84

ATTENDU QUE la soumission produite par le seul soumissionnaire est en tous points conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbaut**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat à **ALI EXCAVATION inc.**, le tout sans possibilité d'extra quant au prix à la tonne, ce prix ayant été offert à **138,15\$ /tonne avant taxes**, le service des Travaux publics devant aviser l'adjudicataire 48 heures à l'avance de ses prises de possession de l'asphalte chaud au plan d'Ali Excavation à Salaberry-de-Valleyfield.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-625

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-04-091 Fusion Signalisation - Octroi de contrat pour la fourniture et l'installation d'adresses civiques 911

ATTENDU QUE dans le but de faciliter les interventions des services d'urgence, une décision a été prise de doter les résidences d'enseignes 911 à être placées en bordure de la route dans les secteurs de la Municipalité où les adresses civiques sont peu perceptibles;

ATTENDU QU'en conséquence de l'allégué précédent et en conformité des règles de gestion contractuelle, un appel d'offres sur invitation à soumissionner a été adressée aux quatre (4) entreprises suivantes :

- Martech inc
- Kalitec inc.
- Fusion signalisation inc.
- Signel inc.

ATTENDU QU'à la date limite de réception des offres de service (soumissions) le 16 mars 2022 à 10h, deux (2) seules soumissions ont été déposées dans le délai prescrit, le tableau ci-dessous présentant les résultats conformes au procès-verbal d'ouverture des soumissions :

SOUSSIONNAIRES	Prix/unité	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
Kalitec					
Ensignes 911 + poteaux et logo	33,78\$	22 497,48 \$	1 124.87\$	2 244.12\$	25 866.47\$
Avec installation		9 490,50\$	474.53\$	946.68\$	10 911.71\$
Total		31 987,98\$	1 599,40\$	3 190,80\$	36 778,18\$
Fusion Signalisation					
Ensignes 911 + poteaux et logo	27,25\$	18 148,50\$	907.43\$	1 810.31\$	20 866.24\$
Avec installation	19,00\$	12 654,00\$	632.70\$	1 262.24\$	14 548.94\$
Total		30 802.50\$	1540.13\$	3 072.55\$	35 415.18\$

ATTENDU QU'après analyse des soumissions reçues, chacune s'avérant conforme, la plus basse étant celle de Fusion signalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat à **Fusion signalisation inc.** le tout sans possibilité d'extra quant au prix offert à **30 802,50\$ avant taxes**, les installations devant être complétées pour le 30 juin 2022, à défaut de quoi une pénalité de 250\$ par jour de retard pouvant être appliquée.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-030-00-721

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-04-092

TBL Telecom inc. – Octroi de contrat ; Uniformisation des services téléphoniques et rehaussement de l'internet.

ATTENDU les nombreuses difficultés rencontrées avec les services téléphoniques, l'internet etc. dans les édifices municipaux, plus spécifiquement à l'hôtel de ville ;

ATTENDU QU'après constatations faites par deux (2) entreprises, tous les câblages réseau se doivent d'être refaits afin de solutionner une partie des problèmes rencontrés ;

ATTENDU QUE sur la recommandation du fournisseur en services informatiques de la Municipalité, deux rencontres ont été tenues avec les représentants de la firme TBL Telecom inc. ;

ATTENDU QU'il convient d'uniformiser les services de communication de la Municipalité avec idéalement un seul fournisseur pour tout ce qui a trait à la desserte des bâtiments municipaux en matière de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat de gré à gré et **DE RETENIR** les services de **TBL TELECOM inc.**, le tout conformément aux quatre (4) soumissions produites (SOU161796, SOU-SG 163016, SOU-SG 163030 et SOU163063), lesquelles font respectivement état des sommes de de 16 325,00\$, de 790,00\$, de 324,00\$ et de 13 890,00\$ en fonction des différents termes établis, **le tout totalisant la somme de 31 329,00\$, avant taxes**, sans possibilité d'extra sauf sur demande expresse de la Municipalité, les détails et services énumérés de chacune des soumissions faisant partie intégrante de la présente résolution.

DE MANDATER le greffier municipal à signer les contrats (terme de 60 mois) pour et au nom de la Municipalité.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-052-11-721
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-04-093

Une Affaire de famille (UAF) – Services retenus pour 2022

NONOBTANT le protocole intervenu entre Une Affaire de Famille (UAF) et la Municipalité d'Ormstown, ledit protocole devant initialement couvrir les années 2021 à 2023, inclusivement;

ATTENDU QUE l'avis requis de six (6) mois pour modifier ou mettre fin au protocole a été adressé à UAF le 17 décembre 2021;

ATTENDU QUE malgré ce qui précède, le conseil municipal a tout de même décidé de retenir les services d'UAF pour 2022, des demandes spécifiques ayant été adressées à UAF;

ATTENDU QUE chacune des parties s'est déclarée satisfaite de l'offre de services et de ceux retenus par la Municipalité, lesquels sont décrits dans le document adressé à UAF, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE RETENIR les services d'UAF pour 2022 en fonction du document et des services y étant décrits, lequel document fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ANNONCER la participation financière de la Municipalité lors de la promotion des services retenus, en y incluant le logo de la Municipalité, chacune des annonces devant être au préalable autorisée par Madame Jenny-Lee Duperron, coordinatrice aux Communications, loisir et culture de la Municipalité;

DE RÉSILIER le protocole de 2021-2023, telle l'intention manifestée par le conseil municipal.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-701-90-970
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-04-094

Demande d'étude pour des travaux de cours d'eau, J.W. Martin, branche 6

ATTENDU la demande citoyenne reçue pour des travaux de cours d'eau sur la branche 6 du cours d'eau cité en rubrique;

ATTENDU l'engagement signé par le citoyen concerné, ledit engagement faisant partie intégrante de la présente résolution

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REQUÉRIR un avis et étude de l'ingénieur en cours d'eau de la MRCHS afin d'éclairer le conseil municipal quant à la décision à prendre, le cas échéant.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-460-00-411
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-04-095 Demande d'étude pour des travaux de cours d'eau, J.W. Martin, branche 2A

ATTENDU la problématique observée par le service des Travaux publics en relation avec la branche 2A du cours d'eau cité en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**., APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REQUÉRIR un avis et étude de l'ingénieur en cours d'eau de la MRCHS afin d'éclairer le conseil municipal quant à la décision à prendre, le cas échéant la responsabilité des coûts engendrés, le cas échéant, devant être établie au préalable et annoncés aux propriétaires concernés.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-460-00-411
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-04-096 Bibliothèque municipale – Rapport trimestriel (Octobre à Décembre 2021)

ATTENDU le rapport trimestriel d'octobre à décembre 2021 produit par Madame Louise Beauchamp, responsable de la bibliothèque municipale, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans** APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt rapport trimestriel d'octobre à décembre 2021 produit par Madame Beauchamp;

D'APPROUVER ledit rapport.

ADOPTÉE

22-04-097 Bibliothèque municipale -Signalisation (soumission d'Enseignes Sylvie Dumas)

ATTENDU la soumission reçue d'Enseignes Sylvie Dumas afin d'inclure des éléments de signalisation dans la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ACCEPTER la soumission d'Enseignes Dumas au montant de **1 698,00\$ avant taxes** et d'autoriser Madame Louise Beauchamp à procéder.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-702-30-640
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-04-098 Rapport de gestion contractuelle 2021- Dépôt

ATTENDU l'obligation faite qu'une fois l'an, un rapport faisant état des octrois de contrat et de la gestion contractuelle doit être déposé devant le conseil municipal;

ATTENDU le rapport produit par le greffier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport de gestion contractuelle de 2021;

D'AFFICHER le tout sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

22-04-099 CPE – Analyse de la situation et possibilités à être envisagées

ATTENDU qu'approximativement 300 enfants sont en attente d'une place dans un service de garde;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille est en analyse de la situation pour l'ensemble du Québec et que des budgets devraient suivre en conséquence afin d'ajouter de nouveaux CPE compte tenu des besoins criants;

ATTENDU l'intention manifestée par le Centre de la Petite Enfance (CPE) Abracadabra d'ouvrir un nouveau CPE sur le territoire d'Ormstown;

ATTENDU QU'il convient que la Municipalité analyse toutes les possibilités à être envisagées;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE MANDATER l'administration municipale, dont le service d'urbanisme, afin d'identifier les emplacements disponibles qui sont de propriété municipale, de maintenir le contact avec Madame Ashton du CPE Abracadabra afin d'envisager toutes les possibilités pour qu'un 2^e CPE soit implanté à Ormstown, le tout en initiant et en maintenant le contact avec le ministère de la Famille considérant que la Municipalité appuie ce projet d'amélioration de services à la population.

ADOPTÉE

22-04-100 Pétition citoyenne – Attestation de conformité

ATTENDU la pétition déposée par le conseiller Shane Beauchamp lors de la séance régulière du 7 mars 2022 sur l'initiative de Monsieur Richard Lupien, ladite pétition étant à l'effet de protéger le caractère patrimonial du secteur de la rue Bay, plus spécifiquement par rapport à un immeuble à vendre et pour s'assurer que la Municipalité n'accepte pas un agrandissement ou une construction non compatible avec ce secteur;

ATTENDU QUE toute pétition déposée se doit d'être analysée afin de vérifier sa conformité;

NONOBTANT QUE la pétition est en tous points conforme aux exigences requises par le Règlement, elle devient en quelque sorte résolue considérant que lors de cette même séance du 7 mars, un avis de motion a été donné en vue d'intégrer non seulement la rue Bay au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), mais tout le secteur concerné.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE DÉCLARER la pétition conforme et ayant reçue une approbation formelle par le conseil municipal vu la procédure règlementaire entreprise.

ADOPTÉE

22-04-101 Interdiction de stationnement (secteur de la Vallée-des-Outardes (rues de la Vallée et du Marais) - Panneaux et dos d'âne

ATTENDU des plaintes citoyennes reçues à l'effet que certains véhicules causant une nuisance se stationnent sur rue ;

ATTENDU QUE des panneaux d'interdiction s'avèrent essentiels et que des achats ont été faits en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INTERDIRE le stationnement en des endroits déterminés par le service des Travaux publics, à savoir sur le côté ouest de la rue de la Vallée et sur le côté est de la rue du Marais;

D'AVISER la Sûreté du Québec en vue de faire respecter ces interdictions.

ADOPTÉE

22-04-102 MRCHSL (Quotes parts) - Approbation du Conseil municipal

ATTENDU QU'à la suite d'une évaluation faite, il ressort que la Municipalité est facturée par la MRC pour de nombreuses quotes-parts dont elle ne retire aucun bénéfice ni n'en fait usage, notamment, mais non exclusivement pour les ordures et le recyclage, la piste cyclable, le loisir et la culture, l'archéologie, etc.

ATTENDU QUE de ce fait la Municipalité se croit en droit de ne pas contribuer à la hauteur de 502 000\$, tel que requis de la MRC;

ATTENDU QUE le tout a été porté à l'attention de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Madame Andrée Laforest, au directeur régional du MAMH, Monsieur Yannick Gignac, de même qu'à Madame Louise Lebrun, préfète de la MRC et qu'à Monsieur Pierre Caza, directeur général de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ENTÉRINER la démarche entreprise par la mairesse, Madame Christine McAleer, l'objectif étant que les taxes des contribuables doivent servir à des services réellement livrés et que ceux-ci en aient pour leur argent;

ADOPTÉE

22-04-103 SSI - Devis du camion 55- Mandat à M. Ghislain Robert

ATTENDU le besoin exprimé par le service de Sécurité incendie et l'intention du conseil municipal de doter le service d'un camion neuf permettant le transport de plusieurs équipements lors d'interventions;

ATTENDU QU'avant d'aller en appel d'offres, il convient de nous assurer d'une démarche indépendante dans la préparation du devis, lequel doit être préparé et révisé par un expert en la matière;

ATTENDU l'offre de service déposée à la Municipalité par M. Ghislain Robert, consultant en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE RETENIR les services de M. Ghislain Robert, tous ceux décrits dans l'offre étant acceptés, de même que les termes de versement, le tout pour la somme de **4 300,00\$, avant taxes**.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-220-00-411
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-04-104 Loisirs Ormstown – Jour de la Terre (24 avril 2022)

ATTENDU QUE certaines activités sont prévues dans le cadre du Jour de la Terre;

ATTENDU le petit budget demandé par Loisirs Ormstown;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER la somme de 300\$ à Loisirs Ormstown en vue de l'achat de matériel pour des activités reliées au Jour de la Terre prévu pour le 24 avril prochain.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-702-00-970
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-04-105 Bourses d'excellence - Contribution de la Municipalité (4 institutions d'enseignement)

ATTENDU la demande de contribution reçue de l'école secondaire Arthur-Pigeon dans le cadre de sa Soirée d'honneur annuelle;

ATTENDU QUE l'intention du conseil municipal est d'encourager tous les jeunes d'Ormstown ayant le statut d'étudiantes ou d'étudiants par l'octroi de bourses d'excellence, peu importe le niveau scolaire et les programmes dans lesquels ils sont inscrits;

ATTENDU QUE le conseil municipal requiert que les bourses d'excellence offertes par la Municipalité, soient offertes sans distinction que le jeune fasse des études ou s'oriente vers des études collégiales, universitaires ou dans des programmes de formation professionnelle, chacune et chacun des étudiants pouvant exceller dans leur domaine respectif;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER des bourses d'excellence pour chacune des institutions d'enseignement dans lesquelles évoluent des jeunes d'Ormstown, le critère premier étant que ces bourses soient remises à des jeunes résidant à Ormstown, la répartition des bourses et les montants octroyés par institution étant les suivants :

- CVR-Chateauguay Valley Regional High School) - École secondaire Châteauguay Valley Regional : **500\$**
- École secondaire Arthur-Pigeon : **500\$**
- École primaire Notre-Dame-du-Rosaire : **50\$**
- Ormstown Elementary School (OES) : **50\$**

DE REQUÉRIR de chacune des institutions qu'elle informe la Municipalité du nom des gagnants, à des fins de publication dans le bulletin municipal.

Poste comptable attribué à la dépense: 02-702-00-970
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-04-106 Centre de services scolaires de la Vallée-des-Tisserands (Demande d'appui programme de mécanique agricole)

ATTENDU QUE le programme de mécanique agricole est offert depuis 2013 par le Centre de services scolaires de la Vallée-des-Tisserands;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel afin de répondre au besoin de main-d'œuvre dans l'ouest de la Montérégie;

ATTENDU la pertinence de ce programme vu l'important caractère agricole de la Municipalité d'Ormstown et de ses entreprises nécessitant du personnel qualifié;

ATTENDU les démarches effectuées par le Centre de services scolaires auprès du ministère de l'Éducation en vue de reconduire ce programme d'une utilité sans équivoque sur le plan régional;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPUYER la démarche du Centre de services scolaires de la Vallée-des-Tisserands en vue d'obtenir auprès du ministère de l'Éducation l'autorisation de poursuivre les activités du programme d'études professionnelles *Mécanique agricole*.

ADOPTÉE

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Aucune personne se manifestant par rapport à des questions à être posées sur des sujets de l'ordre du jour, la 2^e période de questions ouverte au public est fermée de facto.

VARIA

1. Tour de table

Il ne s'agit ici que d'un point informel sans besoin d'adoption de résolution, la mairesse McAleer informant que dès la prochaine séance régulière du conseil municipal le 2 mai prochain, la parole sera donnée à chacune des conseillers municipaux pour qu'ils fassent état de dossiers dont ils ont la responsabilité ou de ceux de comités sur lesquels ils siègent afin d'informer de l'avancement des travaux dans des dossiers spécifiques.

2. Rencontre publique relative au dossier des réseaux d'eau potable et d'eaux usées

La mairesse McAleer annonce qu'il y aura une assemblée publique le 26 avril prochain à 19h, le lieu demeurant à être déterminé (CVR ou Centre récréatif) afin de présenter au public l'état actuel du dossier de l'eau potable et des eaux usées, avec les enjeux qui se posent pour les prochaines années quant aux travaux infrastructures nécessaires et de l'impact financier sur les dépenses d'investissement de la Municipalité. Elle invite toute la population à s'y présenter, le tout devant être annoncé publiquement au cours des prochains jours, sur le site internet de la Municipalité, la page Facebook de même que sur le panneau municipal, rue Bridge.

22-04-107 Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 20h22.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse

François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Georges Lazurka,
Trésorier